



Newsletter Lignon du Forez - Natura 2000

N°20 – Janvier 2013

Une nouvelle année qui commence...

**Vue sur le massif du Mont-Blanc depuis Chalmazel.
Quand l'horizon nous ouvre d'autres perspectives.**

Bonne et heureuse année 2013

Le Président, les vice-présidents et l'ensemble du personnel du SYMILAV vous souhaitent une bonne année 2013. Cette année sera la deuxième année opérationnelle du Contrat Rivière-Natura 2000, durant laquelle de nombreux projets et actions verront le jour tant sous la maîtrise d'ouvrage des communes et de leurs groupements que sous la conduite du syndicat. Nos souhaits vont bien entendu sur la réalisation de projets que nous avons dû repousser, ou pour lesquels nous attendons les autorisations, comme les passes à poissons devant équiper certains seuils classés Grenelle.

La plupart de nos actions seront mises en œuvre dans le cadre du nouveau programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (X^{ème} programme 2013-2018) et viseront l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau conformément à la Directive Cadre sur l'Eau.

2013 sera également la dernière année avant une nouvelle réforme de la PAC (Politique Agricole Commune), dont les informations qui circulent laisse présager un « verdissement ».

Bonne lecture...



Rhône-Alpes Région



www.lignonduforez.fr



Volet Paysage (B1) du Contrat Rivière-Natura 2000

Plusieurs actions du volet B1 sont inscrites pour une réalisation en 2013. Ces actions relèvent de la mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages environnants. Certaines concernent le cheminement, d'autres des aménagements (aires de pique-nique, accessibilité de certains sites, embellissements...). Du mobilier d'interprétation des sites sera également réalisé et mis en place afin de compléter l'ensemble du réseau d'interprétation qui avait été fait lors du premier contrat (panneaux d'information, table d'interprétation des paysages et pupitres d'interprétation des sites). Une première action portée par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée a été réalisée fin 2012 et concerne le franchissement du Lignon en amont de Sail sous Couzan.

Zoom sur la passerelle de la Baume à Sail sous Couzan



Cet ouvrage qui est au bas d'un éperon rocheux remarquable se trouve sur le chemin qui passe devant une usine au fil de l'eau de taille respectable, que l'on découvre soudain noyée dans la forêt. Cette passerelle est associée et intégrée au projet de cheminement Sail – Chalmazel. Ce sentier s'inscrit aussi plus globalement dans le projet de randonnée des chemins de l'Astrée, pour lequel des nouvelles réalisations auront lieu en 2013.



L'ancienne passerelle existante était en très mauvais état, et plutôt que de la restaurer à un coût onéreux, la Communauté de Communes du Pays d'Astrée a opté pour son remplacement. L'opération a eu lieu en fin d'année 2012 pour un montant de 32 000,00 € bénéficiant de 12 600,00 € de subvention de la part de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Loire.



La liaison Chalmazel - Sail : le sentier des gorges du Lignon

Le cours du Lignon dans les gorges offre des paysages d'une beauté sauvage remarquable, avec ses eaux vives dévalant entre des blocs couverts de mousse sous le couvert de grands Hêtres et Sycomores accrochés à la pente. La rivière s'est encaissée de près de 200 m dans les contreforts des monts du Forez, s'insinuant par endroits entre des barres rocheuses verticales qui imposent à son cours de fréquents changements de direction. Les ambiances sont toutes autres quand on chemine sur les sentiers balisés, qui se cantonnent pour la plupart aux hauts de versants plus secs dominant les gorges entrecoupés d'anciennes terrasses envahies de Pins et de Genêts. Les routes sinueuses qui mènent au hameau de Vaux, au Pont du Diable ou au Pont Neuf sont les seuls points d'accès au fond de vallée, qui puissent donner un aperçu de ces paysages inaccessibles et connus des seuls pêcheurs, chasseurs ou curieux qui osent s'aventurer hors des sentiers battus.





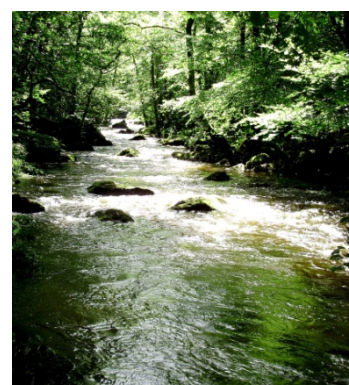
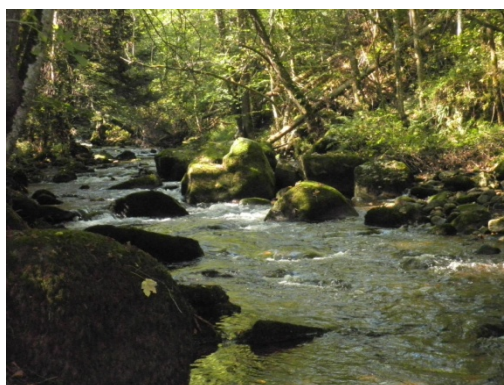
On est surpris pourtant en parcourant les bords du Lignon de trouver, parfois après de longues minutes de cheminement difficile, des traces d'activité anciennes : chemins gommés par la végétation, biefs colmatés, murets et vestiges d'anciens moulins..., qui attestent que les lieux étaient bien plus accessibles par le passé et laissent aussi penser que le paysage du fond de vallée n'était peut-être pas tant fermé. Mais cela participe aussi au côté mystérieux de l'ambiance aujourd'hui.

La création d'un cheminement donnant accès à cet aspect méconnu du Lignon sera de toute évidence appréciée des promeneurs (aguerris), comme alternative aux sentiers de crêtes qui ne manquent pas dans les Monts du Forez. La proximité de l'eau constitue à elle seule un attrait, mais l'impression d'être loin de tout, le décor surprenant, le côté sportif de certains passages et le dénivelé malgré tout modéré du parcours, sont également des facteurs incitant à mettre en place ce sentier.



La problématique de cheminement en bord de cours d'eau où sont présents des barrages en activité est à prendre en compte au niveau de la sécurité, même si la façon dont sont exploités les barrages du Lignon ne génère pas de lâchés comme cela peut être le cas ailleurs. Mais d'une façon générale, il n'est pas souhaitable d'envoyer du public trop près du lit de crue du Lignon, d'autant que les marques laissées par la montée des eaux lors des derniers épisodes pluvieux exceptionnels que nous avons vécus montrent que leur niveau peut s'élever de plus d'un mètre par endroit et que la force du courant est alors susceptible de déplacer des embâcles conséquents.

Le tracé retenu résultera d'un compromis entre la nécessité d'éviter les zones dangereuses, de limiter les traversées qui risquent d'être coûteuses ou compliquées à aménager, de perdre le moins possible l'eau de vue et de ne pas faire de cette randonnée un parcours sportif élitiste. Tel est le cadre qui va permettre dès cette année de lancer les premiers repérages et de démarrer cette action qui devrait s'étaler au moins sur deux ans avant que le cheminement soit possible.



Actualités au fil de l'eau

Réunion des gestionnaires de milieux aquatiques

Comme chaque année, le Conseil Général de la Loire, à travers son service Milieux Naturels, a convié les techniciens et chargés de missions des structures gestionnaires de milieux aquatiques à une réunion qui s'est déroulée à Métrotech (Saint-Etienne Métropole) le 10 janvier dernier. En plus des informations d'actualités, le thème général de cette journée concernait la gestion des eaux pluviales et notamment les conséquences opérationnelles relatives aux dispositions prises dans le cadre du SAGE Loire en Rhône-Alpes (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).



Ce qu'il faut retenir :

Le SAGE et les documents d'urbanisme : La loi du 21 avril 2004 transposant la directive cadre sur l'eau (DCE) a renforcé la portée juridique des SDAGE et des SAGE en intégrant dans son article 7 la notion de compatibilité des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, carte communale) avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité définis par les SDAGE ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les SAGE. La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2 a modifié le rapport de compatibilité entre les PLU et les SDAGE/SAGE.

- ✦ **les schémas de cohérence territoriale (SCoT)** doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les SAGE.
- ✦ **les plans locaux d'urbanisme (PLU)** doivent être compatibles avec les SCOT. En l'absence de SCOT, les PLU doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les SAGE.
- ✦ En application de l'article L.124-2 du code de l'urbanisme, **les cartes communales** doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par les SAGE et également avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE.

Les SCOT, PLU et cartes communales devront principalement porter leur attention sur les éléments du SAGE qui correspondent à :

- la protection des zones humides, en particulier celles identifiées comme porteuses d'enjeux environnementaux forts,
- la maîtrise des eaux pluviales et des ruissellements,
- la maîtrise des rejets des eaux résiduaires,
- la prévention des inondations,
- l'alimentation en eau potable,
- la protection des champs captants et des captages,
- la préservation ou la restauration des espaces de mobilité des cours d'eau.

Aussi afin d'être en conformité avec les mesures et orientations du SAGE Loire en Rhône-Alpes et de permettre d'adapter les documents d'urbanisme, des études de zonage « Eaux Pluviales » devront être réalisées à l'échelle des bassins versants et des communes. Ces études auront pour objet principal la définition de stratégies de gestion visant à intégrer, maîtriser et valoriser les écoulements et rejets d'eaux pluviales. La prévention, la gestion alternative et la prise en compte des corridors d'écoulement seront les points clés pris en compte dans les propositions opérationnelles.



Travaux sur le pont de la Bouteresse

La Direction de la voirie départementale a entamé la réfection des piles du pont de la Bouteresse. Les images illustrent ici de l'ampleur que peut prendre un chantier sur un ouvrage de franchissement d'un cours d'eau.

